

La lettre d'information sur les travaux de déstockage

SEPTEMBRE 2014

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Alain ROLLET
Liquidateur
amiable des
MDPA

Cette Lettre de rentrée traite de deux actualités importantes :

- les premiers colis de déchets arséniés sont reconditionnés et sont en attente, dans le stockage, des autorisations administratives du Land de Thuringe qui ne sont toujours pas parvenues. Cependant, les premières demandes de notifications de transport transfrontalier de déchets ont été envoyées dès février 2014 et toutes les réponses ont été apportées par notre prestataire et par la DREAL Alsace aux cinq séries de questions successives de l'administration régionale allemande.

Ces autorisations doivent permettre le transport en Allemagne des colis et leur restockage dans la mine de Sondershausen. Pour remédier à un possible risque de blocage, nous avons commencé à explorer d'autres pistes pour l'élimination des déchets.

- Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, s'est prononcée au cours de l'été pour un déstockage plus conséquent des déchets contenant du mercure avant confinement définitif du stockage.

Les travaux aujourd'hui engagés pour le déstockage de 56 % du mercure (scénario 1) devront donc être poursuivis pour sortir 93 % du mercure. La mise en œuvre de la décision de l'État modifiera complètement le dimensionnement actuel du chantier de déstockage, les interventions seront plus longues et plus complexes (voir au verso).

Je vous souhaite une bonne lecture.

LES PREMIERS RECONDITIONNEMENTS DE COLIS

Les premiers reconditionnements de fûts de déchets arséniés ont été réalisés le 5 septembre dernier.

Le procédé de reconditionnement est le suivant : havage (creusement) de la portion de sol précédemment déstockée pour obtenir le gabarit nécessaire aux engins, boulonnage de la galerie, passage en « zone rouge » (voir au verso) avec équipement du personnel en protections renforcées, puis extraction des fûts arséniés de la ligne de front (1), dégazage de chaque fût puis retrait du couvercle et reconditionnement dans une sachette en plastique (2), enfin introduction dans des caissons acceptant chacun trois fûts (3), décontamination puis vérification du front, passage en « zone verte ».

Ce reconditionnement en sachettes et en caissons répond aux exigences des responsables de la mine de Sondershausen qui souhaitent accéder aisément à chaque colis de déchets afin de pouvoir réaliser des prélèvements pour procéder à des analyses de contrôle. Les caissons sont ainsi dotés de trappes qui aménagent cet accès direct à chaque fût. Ils répondent également aux normes et certifications pour le transport de marchandises dangereuses par route (notamment en termes de résistance aux chocs).



(1)



(2)



(3)

LE POINT SUR LES DISPOSITIONS DE SÉCURITÉ

LE SUIVI DES PARAMÈTRES DE SANTÉ : les médecins du travail des entreprises concernées par les opérations de déstockage ont défini un protocole de surveillance médicale pour les personnels participant aux travaux.

Ainsi, un état zéro a été réalisé pour tout le personnel avant les opérations de déstockage, puis pour chaque personne intervenant à « front » des déchets (soit en zone rouge, voir au verso) un examen hebdomadaire d'urine est réalisé pour détecter la moindre trace de contamination par l'arsenic, le plomb et le mercure. Cette analyse est complétée par d'autres prélèvements, notamment sanguins, à intervalles plus espacés.

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR : l'un des risques principaux des opérations de déstockage est la contamination de l'air de la mine puis de l'air extérieur, l'air de la mine sortant par le puits de retour d'air, soit le puits Else.

Pour cette raison, le bloc en cours de déstockage est placé en dépression grâce à une puissante ventilation aspirante (10m³/s), munie de filtres très fins, et dans laquelle est mesurée en continu la concentration en mercure, en phosphine et en arsine. Ces mesures montrent que du mercure gazeux est présent dans le bloc en cours de déstockage, mais à des concentrations inférieures au tiers de la valeur tolérée pour une exposition de 8 h par jour.

Les combinaisons étanches et les masques ventilés protègent entièrement les opérateurs vis-à-vis de teneurs locales plus fortes. L'air sortant de la ligne de ventilation est encore dilué dix fois avant de sortir de la mine. Si les valeurs limites d'exposition devaient être atteintes, l'alerte serait transmise instantanément au personnel grâce aux dispositifs de surveillance et de mesures.





►►► « ZONE ROUGE », « ZONE VERTE » ET « ZONE JAUNE » :

pour la sécurité des intervenants dans le bloc en cours de déstockage, toutes les opérations réalisées à front du déstockage et susceptibles de dégager des substances toxiques sont effectuées dans une zone délimitée comme zone rouge et matérialisée par un rideau provisoire.

Pour engager les opérations minières (boulonnage, havage) qui ne sont pas productrices de substances toxiques, cette zone est contrôlée et au besoin décontaminée avant d'être classée en zone verte.



Rideau matérialisant la « zone rouge ».



Travaux miniers (boulonnage du toit).

Les travaux s'organisent par passages successifs d'une zone à l'autre

puisque le havage et le boulonnage précèdent puis suivent les opérations de déstockage et que le « front » de déstockage avance au fur et à mesure dans la galerie. Par ailleurs, toute la zone balayée par de l'air sortant de la ligne de ventilation jusqu'au jour est considérée comme zone jaune et est équipée d'un système d'alarme afin de pouvoir l'évacuer rapidement en cas de dépassement de teneur pour les paramètres contrôlés.

L'ANNONCE DE LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE D'UN DÉSTOCKAGE SUPPLÉMENTAIRE

Dans son courrier adressé en août 2014 aux élus alsaciens, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, a fait part de sa décision sur le devenir du stockage souterrain StocaMine. Cette information a été transmise aux membres de la Commission de Suivi de Site de StocaMine.

La ministre a décidé de « retenir un scénario prévoyant un retrait plus important que celui du scénario arrêté en décembre 2012, qui consistera à retirer un maximum de déchets mercuriels et arséniés soit jusqu'à 93 % du mercure contenu. Il sera néanmoins demandé à l'exploitant, compte tenu des incertitudes et aléas techniques précités, d'inclure également dans son dossier de fermeture un scénario de repli en envisageant l'hypothèse d'un retrait moindre et mais d'au moins 56 % du mercure contenu dans les déchets ».



Front de déstockage de fûts arséniés.

Pour mémoire, un premier dossier de fermeture a été déposé le 24 juin 2013 auprès du Préfet du Haut- Rhin sur la base d'un déstockage de 56 % du mercure.

UNE NOUVELLE DIMENSION POUR LES TRAVAUX

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS D'UN SCÉNARIO À L'AUTRE

DESTOCKAGE DE 56 % DU MERCURE

- Déstockage partiel des blocs 21 et 22
- Sortie de 4 265 colis (4 741 tonnes) nécessitant le déplacement de 4 473 colis (dont 13 colis amiantés)
- 1 colis déplacé pour 1 colis sorti
- Faible quantité de colis amiantés

DESTOCKAGE COMPLÉMENTAIRE POUR ATTEINDRE 93 % DU MERCURE

- 2 blocs supplémentaires concernés : blocs 12 et 23
- Sortie de 3 608 colis supplémentaires nécessitant le déplacement de 11 302 colis (dont 2 070 colis amiantés)
- 3 colis déplacés pour 1 colis sorti
- Conditions d'un chantier de désamiantage, en sus des risques chimiques



Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - c.schumpp@mdp.a.fr - www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet – Crédits photos : © MDP A 2014 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.